

REGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS ROUE DE LA CHANCE

Le présent règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques au Concours Roue de la Chance. Pour le surplus, il est renvoyé au Règlement Général des Concours de la Société, qui est joint et fait partie intégrante des présentes et disponible à l'adresse www.circus.be.

La participation au présent concours vaut prise de connaissance et acceptation complète et sans réserve du présent règlement particulier et du Règlement Général des Concours. Aucune contestation ne sera acceptée.

- A. Nom du concours : Roue de la chance (ci-après le « Concours »)
- B. Organisateur : CIRCUS BELGIUM SA à 4000 Liège, rue des Guillemins 129 (ci-après, la «Société»)
- C. Durée du Concours : Du 01/04/2023 au 31/12/2023.
- D. Lieu du Concours : Toutes les salles Circus Casino.
- E. Limites territoriales : Territoire belge.
- F. Conditions de participation :
 - Inscription sur Circus.be obligatoire ;
 - Présence en salle Circus Casino obligatoire ;
 - Remplissage du bulletin de concours avec toutes les données demandées
 - Réussir le mini jeu imprimé sur le bulletin de concours ;
 - Dépôt du bulletin dans l'urne mise à disposition dans les salles Circus Casino ou remise en main du personnel de salle Circus Casino qui le déposera dans l'urne mise à disposition ;
 - Chaque participant ne peut déposer qu'un seul et unique bulletin de participation par jour (les mardis unqet par salle Circus Casino.
- G. Déroulement du Concours
 - 1. La participation au Concours s'effectue exclusivement en présentiel au sein des salles du groupe Circus Casino en :
 - 1) Complétant le bulletin de Concours avec toutes les données demandées, en répondant correctement à la question et en déposant le bulletin dans l'urne mise à disposition ou en le rendant au personnel de salle Circus. Tout bulletin de concours non conforme (illisible, raturé, incomplet, déchiré, photocopié, ou autre manœuvre frauduleuse) invalidera automatiquement la participation du joueur en question.
 - 2) Tournant la roue et en attendant que celle-ci s'arrête sur un des segments.

Le Concours se déroulera comme suit :

Le Concours débutera le 01/04/2023 et prendra fin le 31/12/2023. Les participants pourront tenter leur chance une fois par semaine, tous les mercredis, aux heures d'ouvertures des salles.

Seul un bulletin sera distribué aux participants tous les mardis (un bulletin par mardi, par

participant, par salle). Toute participation multiple (plusieurs tentatives dans une même salle le même jour) d'un participant invalidera automatiquement la participation du participant en question.

2. Détermination du ou des gagnant(s) et attributions des prix

Le prix sera attribué au participant lorsque celui-ci aura correctement complété le bulletin de concours, réussi le mini-jeu sur le bulletin soumis aux participants et enfin découvert sur quelle case la roue se sera arrêtée une fois qu'elle aura été actionnée.

Les prix possibles sont les suivants : 300 coins, 500 coins, 1000 coins et 1500 coins

Il y a également des segments « rejouez mercredi prochain » : le joueur ne gagne pas de coins et pourra retenter sa chance le mercredi suivant.

En fonction des segments sur la roue, les coins seront gagnés le jour-même au joueur.

H. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait de prix

Après vérification du bulletin de Concours par le personnel de salle, le gagnant pourra récupérer son gain directement en salle auprès du gérant. Les coins seront alors crédités manuellement sur le compte Circus.be du client.

I. Protections des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants communiquées à la Société dans le cadre du Concours sont traitées par la Société à des fins de marketing (marketing relatif à l'offre de nouveaux jeux et paris en ligne, en ce compris l'envoi de SMS, appels téléphoniques, newsletters papier ou électroniques).

La Société consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici:

https://www.circus.be/Templates/Content/circus_be/default/documents/cgu-circusbe-privacy_fr.pdf.

Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing").

Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.

Toute demande relative aux traitements, à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits y relativement, est à envoyer à l'adresse: privacy@circus.be ou dpo@circus.be. L'intéressé devra joindre à sa demande dérivant la teneur exacte du droit qu'il souhaite exercer, ses coordonnées et son /adresse ainsi qu'une copie lisible de sa carte d'identité ou de son passeport.